

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 29/11/2012

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Le Clos des Bégaudières - NORT SUR ERDRE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale CAP ERDRE Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 17 15 1 3 1 19 14 1 6 1 0 13 17 1 0 10 10 1 1 1 1 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique			
Catégorie 33°)	- Travaux réalisés en deux tranches - Surface de plancher = 15730 m² - Emprise du projet = 60450 m²			

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8,1

4.1 Nature du projet

Réalisation du lotissement : "Le Clos des Bégaudières" composé de :

- 88 lots libres
- 4 ilots en accession sociale
- 2 ilots pour le locatifs social

160 logements

4.2 Objectifs du projet

- 1) Mettre en place une nouvelle dimension environnementale au sein de l'opération
- 2) Eviter l'étalement urbain et préserver les ressources naturelles
- 3) Mettre en place un nouveau mode de management participatif
- 4) Mettre en place un nouveau mode de conception plus respectueux du territoire
- 5) Valoriser les atouts économiques du territoire

Le projet fera l'objet d'une certification HQE Aménagement.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se réalisera en deux temps.

Il s'agit d'une opération de lotissement portant sur la création de 160 logements (88 lots libres + 44 locatifs sociaux + 28 logements en accession sociale). Le plan de composition fait apparaître le découpage des lots et ilots. Il se trouve en continuité avec la typologie des aménagements réalisés sur la commune ces dernières années. Le projet permettra de relier directement l'Avenue des Fauvettes et la RD 164.

Au total, 116 nouvelles maisons et 2 collectifs à usage d'habitation seront édifiées sur l'ensemble des lots.

Pour compléter les dispositions d'urbanisme, un cahier des charges de prescriptions et recommendations environnementales et architecturales sera rédigé pour assurer le respect de la composition urbaine du projet d'aménagement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une charte chantier vert sera rédigée et distribuée aux entreprises qui interviendront sur le lotissement. La signature d'une charte chantier vert vise à recueillir l'engagement de la part du maître d'ouvrage, du maître d'oeuvre et de l'ensemble des entreprises pour se conformer à certaines règles de conduites, visant à limiter l'impact et à améliorer l'intégration du chantier dans son environnement.

De plus, un guide d'usage à destination des futurs acquéreurs sera également distribuée. Ce guide aura pour objet d'expliquer et de fixer des règles de vie régissant l'organisation et le fonctionnement du lotissement.

Il s'agira d'un lotissement d'habitation qui sera géré et entretenu par une association syndicale.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admin La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	alstrative(s) d'autorisation le projet a-t-ll été ou se ative de l'Etat compétente en matière d'envi	ra-t-il soumis ? ronnement devra être jointe au(x)
Permis d'Aménager		
Diagnositic Zone Humide		
Etude Faune / Flore		
Dossier Loi sur l'eau		
	ure d'autorisation ce formulaire est rempli	
Permis d'Aménager		
	projet et superficie globale (assiette) de l'opération -	
Grand	eurs caractéristiques	Valeur
Emprise du projet :		60 450 m²
Surface de Plancher totale :		15 730 m ²
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'Implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long ° _	_'"_ Lat,°'"_
Avenue des Fauvettes	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18	°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°;
44110 NORT SUR ERDRE		'"_ Lat°' "
Section cadastrale BD n°123,		
116 et 117, 119 et YP n° 14p.	Point d'arrivée : Long°_	_'"_ Lat°'"_
110 ес 117, 113 ес 17 п 14р.	Communes traversées :	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oul Non X
4.7.1.St out cette installation ou cet	ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oul Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-II été		Out Non —
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra	mme de travaux ?	Oui Non X
Si oui, de quels projets se compose	le programme ?	

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5	Sensil	olliié en	vironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quei est l'usage actuel des	sols en	r je ljeu	de votre projet ?				
Le site concerne des terres agricoles, directement en limite du bourg. Le sol est occupé par ; - un champ labouré dans la moitié ouest, - une fine bande de pâture amendée en limite ouest, - une jachère en friche dans la moitié est, - une petite prairie à agrostide Agrostis sp. au sud de la jachère, - des haies arbustives et buissonnantes qui séparent le site au milieu et le bordent au sud, à l'est et au nord.							
			urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme es sols sur le lieu/tracé de votre projet ?				
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à						
Pour les rubriques 33° à environnementale ?	37°, le	ou le	es documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Out Non X				
	nt, par	tous m	ne d'implantation envisagée : noyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet uv.fr/etude-impact				
Le projet se situe-t-ii :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?		X					
sur le territoire d'une commune littorale ?		X					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X					
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture e du patrimoine ou une zor de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	t .	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention de risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	s	X	
dans un site ou sur des sol pollués ?	5 🗆	X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X	П	1. La ZPS "Marais de l'Erdre" (n°FR5212004) à 1.5km au sud-est du périmètre d'étude. 2. Le SIC "Marais de l'Erdre" (n°FR5200624) à 1.5 km au sud-est, dont le périmètre se superpose en grande partie avec celui de la ZPS.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	Site inscrit le plus proche, "La Valiée de l'Erdre", à 6.8km au sud-est.

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :					
Domaines o	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		
Milleu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Les hales seront au maximum protégées, néanmoins le projet entrainera la modification de haies, donc de l'habitat d'espèces d'oiseaux protégées. C'est un enjeu mineur pour le projet, compte tenu de la faible longueur du linéaire concerné et du caractère commun des espèces présentes. La disparition des champs et de la jachère risque également d'entrainer le déplacement d'un site de reproduction d'un couple d'une espèce protégée patrimonlale, l'alouette lulu. Ce dernier impact reste toutefois à confirmer, s'il s'avère réel, l'enjeu écologique sera modéré. L'impact du projet sur les habitats et la faune sera mineur ou modéré, selon que la reproduction de l'alouette lulu sur le site est avérée ou non.	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Les deux sites Natura 2000 ont été désignés pour protéger les milieux humides remarquables de la Vallée de l'Erdre, ainsi que les oiseaux qui leur sont fortement inféodés (anatidés, échassiers et limicoles). Localisé à 1.5km de ces deux périmètres, hors de la vallée et séparé d'eux par le bourg, le site du projet n'est pas relié à ces deux espaces par des corridors écologiques. De plus, dénué de milieux humides, le site n'est pas propice aux espèces d'intêret communautaire fréquentant la vallée de l'Errde. Il n'y a pas d'incidence du projet sur ces zones protégées.	

A Coractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé bumaine

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Consommation d'espace agricole correspondant à l'emprise du projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Innondations superficielles Mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X X		Seulement pendant la phase chantier, de jour et aux heures ouvrables
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	X	Seulement pendant la phase chantier, de jour et aux heures ouvrables

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	; X i	X	Emissions lumineuses produîtes par l'éclairage public du quartier d'habitations.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Rejet des gaz d'échappement des engins de chantiers lors des travaux Rejet des gaz d'échappement des véhicules des habitants du lotissement
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejet des eaux pluviales au moyen d'un système de gestion adapté, qui sera défini prochainement lors de la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	 X		Les eaux pluviales lors du chantier seront traitées par un système de noues et de bassin de rétention, afin d'éviter une pollution éventuelle du sol.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		 X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?							
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :							
Seul autre projet connu à proximité : projet d'aménagement et de restauration du bassin versant des Marais de l'Erdre, soumis à étude d'impact et dossier loi sur l'eau, validé par la DREAL. Les travaux prévus concernent le marais et la végétation rivulaire. Prévu sur un site dénué de milieux humides, à distance du marais et de l'Erdre, le projet ne produit pas d'impact qui viennent se cumuler avec ceux causés par la restauration du bassin versant.							
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.7 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :							
Toli [A] 31 Ool, declivez lesqueis .							
7. Auto-évaluation (lacultatif)							
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.							
Nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une étude d'impact en raison de :							
1. La faible sensibilité environnementale du site (Habitats communs sans flore ni faune d'intêret patrimonial; un éventuel impact sur l'alouette lulu reste à confirmer)							
2. Notre engagement à compenser l'impact éventuel causé sur un couple d'alouette lulu, en restaurant une parcelle agricole de taille suffisante pour héberger un couple de cette espèce (par exemple parcelle en friche arbustive actuellement, parcelle							
convertie en pâture à moutons) 3. Notre volonté de réduire l'impact sur la faune, notamment les oiseaux communs protégés, en insérant les haies présentes dans les espaces verts prévus dans le plan d'aménagement							
4. L'absence de zone humide sur le site							
5. La réalisation prochaine d'un dossier Loi sur l'Eau qui précisera le système de gestion des eaux pluviales à mettre en place 6. La conception du futur lotissement selon les normes HQE Aménagement, construit en extension direct du bourg, évitant ainsi							

7. Le projet est situé entre une zone pavillonaire au nord et à l'est ainsi qu'une zone artisanale au sud. Il correspond donc à une extension urbaine du centre bourg qui doit permettre d'effectuer une transition entre cette zone pavillonaire et cette zone

d'empiéter sur les surfaces agricoles les plus intéressantes, tant agronomiquement qu'écologiquement.

d'activité.



	8. Annexes						
8	.1 Annexes obligatoires						
	Objet						
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe) ;	X					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;						
8.	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	-					
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le arties auxquelles elles se rattachent	es					
	Objet						
		_					
L							
H							
H		_					
_							
	9. Engagement et signature						
J€	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus						
	Fait à SAINTE LUCE SUR LOIRE le, 15 novembre 2012						
S	Signature PREMONE PREMONE PREMONE						